

DESTINATAIRES : À la direction et à la présidence et direction des organismes communautaires reconnus et supportés financièrement en mission globale par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

EXPÉDITEUR : Alexandre Bergevin, Adjoint à la direction des services de proximité - Secteur Papineau

DATE : Le 1^{er} avril 2021

OBJET : **INFO PSOC**

Madame,
Monsieur,

Le 31 mars dernier, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) nous a acheminé un deuxième bulletin INFO-PSOC. Le MSSS nous indique qu'il a été envoyé aux organismes communautaires nationaux. Il est important pour nous de vous le partager.

L'INFO-PSOC vise à répondre à différentes questions posées. Il vient notamment préciser l'assouplissement de la règle du 25% des surplus accumulés non affectés et la forme prescrite pour la présentation des états financiers.

Vous le trouverez sur le site internet du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais, à la section :

- Professionnels, médecins et partenaires
 - Partenaires du communautaire
 - Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)
 - Boîte à outils
 - INFO PSOC du 21-04-01

<https://ciiss-outaouais.gouv.qc.ca/professionnels-medecins-et-partenaires/communautaire/liste-des-partenaires-du-communautaires/>

Ou

Vous pouvez y avoir accès directement via le lien suivant :

<https://ciiss-outaouais.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/04/21-03-31-Doc-Info-no.2-MSSS.pdf>